

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2026

DCM : N° 2026-03-13

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUELEMENT DES MEMBRES**

**L'an deux mil vingt-six  
Le 31 mars**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 025-200082758-20260331-2026\_03\_13-DE



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération  
affiché le 03/04/2026  
Convocation du Conseil  
du 25/03/2026  
Membres en exercice :  
19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire sortant et sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITÉ, Mme Corinne BERTRAND, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christophe FAIVRE-PIERRET, excusé, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Michel DARTEVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.  
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15/05/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

- M. Christophe FAIVRE-PIERRET
- Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO
- M. Norbert DEVILLERS
- M. Michel DARTEVEL
- Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE
- Mme Anne HENRY
- M. Patrice PRETOT
- M. Gilles OUDOT
- M. Christophe BOILLON
- M. Jonathan LICETTE
- M. Jean-Luc ISABEY
- Mme Pauline APAOLAZA
- M. Emmanuel LACOMBE
- M. Pierre CLAUSSE
- Mme Valérie ROGNON
- Mme Corinne BERTRAND
- Mme Chloé BUGNON
- M. Richard ROY
- M. David HUMBERT
- Mme Charlotte WAWRIN
- M. Francis CUINET
- M. Anthony DROMARD
- Mme Eugénie BÔLE
- Mme Bénédicte CHARITE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20260331-2026\_03\_13-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY,

